

Service éducatif routière
Affaire suivie par Céline BARROUX
☎ 02 47 70 81 26
✉ celine.barroux@indre-et-loire.gouv.fr

**DEMANDE D'AUTORISATION TEMPORAIRE ET RESTRICTIVE
D'EXERCER**

Arrêté du 13 avril 2016 relatif à l'autorisation temporaire et restrictive d'exercer mentionnées
à l'article R.212-1 du code de la route

Je soussigné(e),

Nom de naissance : _____

Nom d'usage : _____

Prénoms : _____

Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Lieu de naissance : _____ Dépt : _____

Déclarant être domicilié(e) : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Identité de l'établissement chez lequel vous travaillez :

Nom de l'établissement : _____

Numéro d'agrément de l'établissement : _____

SIREN /SIRET de l'établissement : _____

Date de la signature du contrat de travail : ____ / ____ / ____

Date d'inscription au titre professionnel ou à une session d'examen du second certificat de compétences
professionnelles : _____

Permis de conduire :

Catégories	Date d'obtention	Date fin de validité
A/A1/A2		
B/B1		
BE		
C/C1		
CE/CE1		
D/DE/D1/D1E		

Certificats :

Liste des diplômes	Catégorie	Date d'obtention
CCP1		
CCP2		

Date de ma dernière visite médicale :.....

valable jusqu'au.....

Je certifie l'exactitude des renseignements communiqués dans mon dossier.

Fait à _____ Le ____ / ____ / ____ Signature :

Je joins au dossier de demande les pièces suivantes :

- Le présent imprimé de demande daté et signé ;
- Deux photographies d'identité récentes portant au dos, vos nom et prénom ;
- Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité recto-verso ou passeport en cours de validité) ;
- Une photocopie recto-verso de votre permis de conduire (après mise à jour des dates de fin de validité des catégories C, CE, D, DE le cas échéant) ;
- Une photocopie lisible ou le double du certificat médical en cours de validité (de moins de trois mois) attestant les conditions d'aptitude physique mentionnées à l'article R.221-11 du code de la route, établi par l'un des médecins agréés par la préfecture des d'INDRE ET LOIRE ;
- Une déclaration de domicile ;
- La photocopie du livret de certification indiquant le certificat de compétences professionnelles obtenu, délivré par l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- Une attestation sur l'honneur de son établissement assurant, à titre onéreux, la formation des candidats aux titres et aux diplômes exigés pour l'exercice de la profession de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière de son inscription à une session d'examen en vue d'obtenir le second certificat de compétences professionnelles ou le titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière ;
- La photocopie du contrat de travail signé avec l'établissement agréé prévu à l'article L. 213-1 du code de la route ;
- Une enveloppe affranchie au tarif en vigueur (format A5), libellée au nom, prénom et adresse du demandeur pour l'envoi à domicile de l'autorisation ;